

ASSOCIATION BGE NIEVRE YONNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

ASSOCIATION BGE NIEVRE YONNE

Siège social : 47 Bis, Rue Henri Bouquillard

B.P. 9 - Les Montôts

58022 NEVERS CEDEX

RCS NEVERS 331 829 028 00074

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

ASSOCIATION BGE NIEVRE YONNE

Siège social : 47 Bis, Rue Henri Bouquillard
B.P. 9 - Les Montôts
58022 NEVERS CEDEX

RCS NEVERS 331 829 028 00074

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 08 juin 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association BGE NIEVRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

ca

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité 2014 et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à COSNE SUR LOIRE,
Le 22 mai 2015

COGEP
Catherine CREVAN

Commissaire aux Comptes
et Membre associé

■ Bilan Association

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 686,68	3 686,68		
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 477,23	1 477,23		
Autres immobilisations corporelles	46 465,74	36 411,69	10 054,05	13 031,77
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	914,35		914,35	914,35
ACTIF IMMOBILISE	52 544,00	41 575,60	10 968,40	13 946,12
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	106 050,98		106 050,98	124 779,05
Autres créances	245 447,44		245 447,44	174 663,04
Divers				
Disponibilités	5 445,95		5 445,95	24 029,81
Charges constatées d'avance	2 761,05		2 761,05	1 287,74
ACTIF CIRCULANT	359 705,42		359 705,42	324 759,64
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	412 249,42	41 575,60	370 673,82	338 705,76

■ Bilan Association

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
PASSIF		
Réserves indisponibles	100 973,05	107 404,10
Réserves statutaires ou contractuelles	44 166,00	44 166,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 075,74	-6 431,05
FONDS PROPRES	156 214,79	145 139,05
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour charges	47 718,53	43 022,56
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 718,53	43 022,56
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	32 179,29	44 177,97
Découverts et concours bancaires	18 464,42	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	50 643,71	44 177,97
Emprunts et dettes financières diverses	13 115,55	12 983,49
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 335,02	16 035,46
Dettes fiscales et sociales	69 605,48	63 476,78
Autres dettes	3 720,00	7 717,36
Produits constatés d'avance	8 320,74	6 153,09
DETTES	166 740,50	150 544,15
ECARTS DE GONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	370 673,82	338 705,76

■ Compte de résultat Association

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
PRODUITS		
Produits	296 553,96	299 386,89
Subventions d'exploitation	267 394,00	310 563,04
Autres produits	1 842,56	8 212,92
Total	565 790,52	618 162,85
CONSUMMATION M/SES & MAT		
Achats de m.p & aut.approv.	21,80	109,18
Autres achats & charges externes	126 864,75	154 266,11
Total	126 886,55	154 375,29
MARGE SUR M/SES & MAT	438 903,97	463 787,56
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	9 855,60	24 741,23
Salaires et Traitements	275 581,75	289 464,13
Charges sociales	128 835,00	142 533,12
Amortissements et provisions	7 641,18	7 211,15
Autres charges	3 964,98	4 057,71
Total	425 878,51	468 007,34
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 025,46	-4 219,78
Produits financiers	132,04	17,64
Charges financières	2 296,54	2 213,91
Résultat financier	-2 164,50	-2 196,27
RESULTAT COURANT	10 860,96	-6 416,05
Produits exceptionnels	247,29	
Charges exceptionnelles	32,51	15,00
Résultat exceptionnel	214,78	-15,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 075,74	-6 431,05

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS BGE NIEVRE-YONNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 370 674 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 11 076 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/05/2015 par le de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

■ Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

■ Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

■ Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le Conseil Général de la Nièvre met à disposition de la BGE Nièvre Yonne gracieusement l'ensemble de la propriété départementale située 47 bis rue Henri Bouquillard à Nevers (y compris les mobiliers et matériels existants) pour l'exercice de ses missions, ainsi que pour sa propre domiciliation.

La valeur locative du site ressort à 54 400 € hors taxes et hors charges conformément à un avis de l'autorité compétente de l'Etat en charge du Domaine en date du 16 janvier 2012.

■ Notes sur le bilan Association

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
 Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 687			3 687
Immobilisations corporelles	48 284		341	47 943
Immobilisations financières	914			914
Total	52 885		341	52 544
 Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	3 687			3 687
Immobilisations corporelles	35 252	2 978	341	37 889
Total	38 939	2 978	341	41 576
ACTIF NET				10 968

■ Notes sur le bilan Association

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 355 174 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	914		914
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	106 051	106 051	
Autres	245 447	245 447	
Charges constatées d'avance	2 761	2 761	
Total	355 174	354 259	914
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	34 577
Produits à recevoir	245 152
Total	279 729

■ Notes sur le bilan Association

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	43 023				47 719
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	43 023				47 719
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice					
Exploitation		4 696			
Financières					
Exceptionnelles					

■ Notes sur le bilan Association

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 166 741 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	18 464	18 464		
- à plus de 1 an à l'origine	32 179	12 488	19 692	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	13 116	13 116		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 335	21 335		
Dettes fiscales et sociales	69 605	69 605		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 720	3 720		
Produits constatés d'avance	8 321	8 321		
Total	166 741	147 049	19 692	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	11 867			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	11 651
Dettes provis. pr congés à payer	24 842
Autres charges de personnel à payer	11 076
Charges sociales s/congés à payer	9 840
Charges sociales - charges à payer	2 075
Charges à payer	3 000
Total	62 483

■ Notes sur le bilan Association

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 761		
Total	2 761		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	8 321		
Total	8 321		

■ **Autres informations****Engagements de retraite**

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 47 719 euros

Le montant de l'indemnité de fin de carrières est non significatif

■ Charges à payer

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Fournisseurs - fact. non parvenues	11 651	4 130
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 651	4 130
Dettes provis. pr congés à payer	24 842	26 316
Autres charges de personnel à payer	11 076	
Charges sociales s/congés à payer	9 840	10 150
Charges sociales - charges à payer	2 075	2 232
Dettes fiscales et sociales	47 832	38 698
Charges à payer	3 000	5 500
Autres dettes	3 000	5 500
TOTAL GENERAL	62 483	48 328

ASSOCIATION BGE NIEVRE YONNE

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

ASSOCIATION BGE NIEVRE YONNE

Siège social : 47 Bis, Rue Henri Bouquillard

B.P. 9 - Les Montôts

58022 NEVERS CEDEX

RCS NEVERS 331 829 028 00074



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**



ASSOCIATION BGE NIEVRE YONNE

Siège social : 47 Bis, Rue Henri Bouquillard
B.P. 9 - Les Montôts
58022 NEVERS CEDEX

RCS NEVERS 331 829 028 00074

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

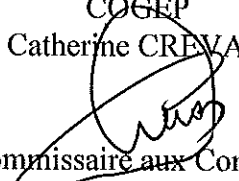
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à COSNE SUR LOIRE,
Le 22 mai 2015

COGEP
Catherine CREVAN



Commissaire aux Comptes
et Membre associé